



REUNION AVEC LES CLUBS DE NATIONAL 3

Réunion 20 juillet 2018

Présents : MM. Roland COQUARD (Président Délégué – Responsable Sportif) – Alain BIDAULT (Président de la CR Terrains) – Bernard CARRE (Président de la CRSROC) – Gérard GEORGES (Représentant le Président de la CRA) – Michel NAGEOTTE (Président de la CR Sportive) – Christian PERDU (Trésorier) – Christian RENIER (Président de la CR Discipline)

Clubs présents : AVALLOIN CO (M. Marc CHASSANIS) – AUXERRE AJ (M. Bernard DAVID) – BESANCON FOOTBALL (MM. Joël ISABEY – Benoît ANGININ) – DIJON FCO (MM. Jean-Marie PIDAULT – André ROYER) – GRANDVILLARS FC (MM. Sébastien RAYOT – Gérald KLINGUER – Dominique HOFF) – GUEUGNON FC (MM. Michel BERTHOMMIER – Guy CLOPIN) – JURA DOLOIS FOOTBALL (M. Mohamed MBITEL) – LA CHARITE USC (MM. Philippe LE METAYER – Jean-Claude CHAVOUET) – LOUHANS CUISEUX FC (MM. Pascal GAUTHIER – René FRANQUEMAGNE) – MONTCEAU BOURGOGNE FC (MM. Lionel LARGE – Christian PIETKA) – MORTEAU MONTLEBON FC (MM. Maxime MARECHAL – Jean-Pierre MAZZOLENI) – RACING BESANCON (M. Roland GIRARD) – IS SELONGEY FOOTBALL (MM. Chakib AOUIDAT – Xavier PIRODDI) – SOCHAUX MONTBELIARD FC (MM. Hamza FARES – Faïk AVDULAH)

Excusés : MM. Daniel FONTENIAUD – Jean-Marie COPPI – Laurent KLIMCZAK

1 – NATIONAL 3

En préambule, Roland COQUARD remercie les clubs pour leur présence et félicite les clubs de GRANDVILLARS, MORTEAU MONTLEBON et La CHARITE US pour leurs accessions.

Après une rapide présentation de chacun des participants, René FRANQUEMAGNE, élu comme représentant des clubs nationaux déroule l'ordre du jour de la réunion qui se fera sous 3 axes : sportifs, gestion des Ligues et financiers.

1.1 ASPECTS SPORTIFS

Après une rapide présentation de la pyramide des compétitions (National 1, National 2 et National 3), René FRANQUEMAGNE a rappelé les règles uniformes pour les 12 groupes de National 3.

Après avoir évoqué la manière dont sont constitués les groupes de National 3, celui-ci précise le fonctionnement de la compétition : la préparation du match, l'accueil des officiels et de l'équipe adverse, l'heure d'arrivée, la partie médicale, le dossier remis lors de la rencontre au délégué, le déroulé d'avant match, la saisie du score via la FMI et d'autres points importants tels que l'affichage, la mise à disposition du panneau remplacement joueurs...

Michel NAGEOTTE, Président de la CR Sportive et de la CR Délégués est venu compléter cette présentation.

Le club de RACING BESANCON est intervenu sur le processus de demande de la billetterie impactant sur les coûts des impressions pour le club. Une réponse lui a été apportée sur les 3 possibilités données aux clubs, encore possible pour cette saison pour éviter leurs billets (thermiques – pré imprimés et Planche A4). La FFF a transmis un courriel aux clubs.

1.2 ASPECTS GESTION DES LIGUES

René FRANQUEMAGNE a donné quelques informations sur la plateforme interactive destinée aux clubs évoluant dans les compétitions nationales FFF avant d'apporter des précisions sur les équipements et le calendrier pour cette saison.

Les clubs ont eu connaissance des aspects gérés par les Ligues : discipline, engagement, désignation des officiels, les modalités de désignation des officiels.

1.3 ASPECTS FINANCIERS

Les clubs ont pris connaissance des aspects financiers concernant l'aide fédérale aux clubs amateurs ayant obtenu le label ou en première année d'accession d'un montant de 8 000 € ainsi que du remboursement des frais de déplacement de 4€ par km aller. Un forfait de 12 800 € est attribué aux réserves professionnelles.

1.4 QUESTIONS DIVERSES

Michel NAGEOTTE reprecise aux clubs l'obligation d'avoir un responsable sécurité au sein du club.

René FRANQUEMAGNE donne à titre d'informations le montant des dotations Coupe de France par tour communiqué par la FFF : 7^{ème} tour : 7500 € au lieu de 1500€ - 8^{ème} tour : 22500€ au lieu de 7500€ - 32^{ème} de finale : 52500€ au lieu de 42500€.

Questions des clubs :

SOCHAUX MONTBELIARD FC : faut-il se déplacer avec deux jeux de maillots lors des rencontres ?

L'équipe recevante doit être vêtue aux couleurs de son club. Si les couleurs des équipements des deux adversaires prêtent à confusion, l'équipe recevante devra fournir un jeu de maillot au club visiteur qui ne devra pas comporter de publicité.

GUEUGNON FC : les arbitres ont-ils des couleurs de shorts et chaussettes imposées ?

Rien n'est obligatoire, les arbitres doivent s'adapter aux couleurs des équipes

L'ordre du jour étant épuisé et les réponses apportées aux clubs, la séance est levée.

Le Délégué des Clubs Nationaux

René FRANQUEMAGNE

Le Président Délégué

Roland COQUARD

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football